



Saintonge Aunis Randonnées

31 rue du cormier 17100 Saintes Tel : 05 46 90 16 01 – 06 87 23 50 13

Mail: sarandonnees@gmail.com site web : <https://saintonge-aunis-randonnees.fr>

Compte rendu du conseil d'administration

Date 2 février 2023	Présidente : Babeth CERF	Secrétaire : Sylviane BLIN
Membres du conseil d'administration : Daniel ARTAUD, Colette BERTIN, Sylviane BLIN, Françoise BOURIAUD, Roger CANTINIAU, Babeth CERF, Philippe CHESNEL, Robert EMERY, Marylène GIRARD, François PELLEGRIN, Marianne PEREZ, Jean Luc LAVOIX, Anne RIMASSON, Danièle STRICH, Jacqueline VIAUD		
Absents François PELLEGRIN	Excusés	

17H45 : ouverture de la séance par la présidente

Les thèmes prévus à l'ordre du jour sont abordés

1 Frais de bénévoles et règlement intérieur

Devant la confusion existante dans la définition du statut d'adhérent «volontaire» et adhérent « bénévole » pour ce qui concerne le remboursement des frais kilométriques, notamment lors de l'organisation de randonnées , le conseil d'administration a dû apporter les explications nécessaires. Lors de la réunion du CA du 15 décembre 2022, une commission des finances, composée de Daniel ARTAUD, Colette BERTIN, Babeth CERF et Danièle STRICH a été créée.

Cette commission s'est réuni le 23 janvier 2023 et a travaillé sur ces 2 notions en s'appuyant entre autre sur le responsable du secrétariat général et des affaires juridiques de la FFRP qui stipule :

« Un adhérent n'est pas à la base un bénévole sauf si en plus d'être adhérent du club, il est engagé dans l'association c'est à dire s'il a des missions spécifiques qui lui sont demandées. »

Dans ce cas, des indemnités kilométriques peuvent à sa demande lui être versées selon le tarif en vigueur après vérification des justificatifs.

L'intéressé peut en refuser le versement et en faire don à la SAR. Ces indemnités pourront alors faire l'objet d'une défiscalisation.

Dans le règlement intérieur de la SAR, l'article 10 stipule **« Les circuits sont préparés par des VOLONTAIRES qui organisent eux-mêmes la randonnée, en fixant les détails et en assurant le déroulement. »**

Les adhérents volontaires ne peuvent prétendre à aucune indemnité.

De ce fait, le conseil d'administration accepte le remboursement des frais kilométriques :

- aux membres du bureau pour des réunions de bureau
- aux administrateurs pour participation aux réunions de CA, commissions voyages et finances,
- aux formateurs qui organisent des formations au sein du club.

Un article, reprenant cette motion, sera ajouté au règlement intérieur.

NB : Ceci ne concerne que le budget de fonctionnement de l'association. Les séjours et sorties font l'objet d'un budget annexe. S'il y a des indemnités kilométriques à verser aux organisateurs, elles viendront s'ajouter aux autres charges et seront supportées par l'ensemble des participants.

2 Élection du bureau

La présidente sollicite les administrateurs pour les différents postes du bureau.

Daniel ARTAUD démissionne de son poste de trésorier, poste qu'il a occupé pendant 14 ans.

Le scrutin se déroule à bulletin secret soit 14 votes dont 1 bulletin nul

Présidence :Babeth CERF se présente . Elle est réélue avec 11 voix et 2 votes blancs.

Vice présidence : Roger CANTINIAU se présente . Il est élu avec 12 voix. Jean Luc LAVOIX obtient 1 voix

Trésorier Robert EMERY se présente . Il est élu avec 13 voix.

Secrétaire :Sylviane BLIN se présente . Elle est élue avec 13 voix.

3 Désignation des référents

Trésorière adjointe : Danielle STRICH

Secrétaire adjointe : Marylène GIRARD

Secrétaire enregistrement des licences : Colette BERTIN

Secrétaire programme et communication : Danielle STRICH

Commission voyages : Roger CANTINIAU et Jean Luc LAVOIX

Commission financière : Colette BERTIN, Babeth CERF, Robert EMERY, Danielle STRICH

4 Questions diverses

4.1 fichiers des adhérents

Actuellement le fichier des adhérents , rédigé par le trésorier, est diffusé après mise à jour auprès de la présidente , du trésorier adjoint, de la secrétaire communication et des référents de la commission voyage. Il faudrait mener une réflexion pour que ce fichier adhérents soit accessible sur le site de l'association aux personnes autorisées. Les données du fichier adhérents devront respectées la diffusion des données personnelles fixées dans le RGPD.

4.2 Renouvellement des adhésions.

La date butoir de renouvellement des adhésions est fixée au 30 septembre. Après cette date, l'adhérent sera retiré de la liste d'envoi des programmes .

4.3 Envoi de méls aux adhérents

Afin d'identifier les méls émanant de la SAR, il serait souhaitable de privilégier une seule adresse mél pour l'envoi de documents. Cette disposition va être transmise à Guy NEAULEAU afin d'évaluer sa faisabilité.

4.4 Calendrier prévisionnel du CA

- vendredi 23 juin 2023
- jeudi 5 octobre 2023
- vendredi 15 décembre 2023
- jeudi 1er février 2024

4.5 Création d'une randonnée de 10 km

L'idée de créer une randonnée supplémentaire de 10 km à partir de septembre 2023 est lancée.

Une enquête va être mener pour déterminer le jour et rechercher des organisateurs.

4.6 Mél FFRP du club

L'adresse mél FFRP du club est erronée et nécessite une mise à jour.

4.7 Randonnée du 26 février 2023

Une seule organisatrice est prévue pour la randonnée du 26 février.

Une information a été diffusée lors de la dernière AG du 29 janvier et sera renouvelée lors de la prochaine randonnée aux adhérents pour solliciter un co -organisateur ou une co- organisatrice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Babeth CERF
Présidente



Sylviane BLIN
Secrétaire



Marylène GIRARD
Secrétaire adjointe

